

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 25

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'UNIVERSITÉ BLAISE-PASCAL (CLERMONT II) ET LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

L'Université Blaise-Pascal (Clermont II) et la Ville de Clermont-Ferrand souhaitent mettre en place un partenariat destiné à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des étudiants de la Licence LCE, Études portugaises et brésiliennes, parcours « Média et médiation culturelle ». Ce partenariat est envisagé dans la continuité du développement des relations entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Portugal, et notamment Braga, Ville jumelle. La collaboration concerne plus particulièrement deux domaines : la sensibilisation aux médias télévisuels avec un stage proposé à TV8, la chaîne d'information municipale, et la mise en pratique de la médiation culturelle par des actions dans le cadre du programme « internet pour tous » mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand.

Un protocole d'accord en ce sens vous est proposé.

Il prévoit l'accueil pour chaque année universitaire de trois étudiants au sein de TV8 dans le cadre d'un stage non rémunéré d'une durée de quatre semaines afin de découvrir les méthodes de réalisation de reportages et de s'initier au montage télévisuel. En contrepartie, l'Université Blaise-Pascal s'engage à fournir à TV8 les documents vidéo réalisés par les étudiants inscrits dans ladite formation, en vue de leur possible diffusion sur cette chaîne ou d'autres supports affiliés à TV8.

Par ailleurs, la Ville a mis en place un programme d'actions appelé « Internet pour tous » qui tend à réduire la fracture numérique en développant l'accès du public le plus large possible à internet de manière à favoriser l'insertion sociale et à développer une utilisation citoyenne de la toile.

Ces actions se matérialisent par du soutien technique ou de la formation d'utilisateurs dispensée par des jeunes dans le cadre des écoles, maisons de quartier, associations, foyer de jeunes travailleurs, médiathèques, etc...

Le protocole prévoit que dans ce cadre et en fonction de ses besoins, la Ville embauche par année universitaire de un à cinq étudiants ayant le profil recherché au sein de ladite formation, en tant qu'animateurs, pour une durée maximum de 10 mois, pour des missions de quelques heures de travail hebdomadaires.

Enfin, la Ville attribuera chaque année cinq bourses municipales à cinq étudiants inscrits dans ladite formation pour effectuer un stage ou un séjour d'études dans la Ville jumelle de Braga (Portugal).

Ce protocole d'accord est valable pour toute l'année universitaire 2009-2010 et renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Il vous est demandé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec l'Université Blaise-Pascal sur ces bases ainsi que tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

.../...
DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 novembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Bernard DANTAL